

L'an **DEUX MIL SEIZE**  
**VINGT TROIS JUIN à 20 H 30**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M.CARRAS Stéphane, Maire  
Date de convocation : 18/06/2016.

**Présents** : M. Stéphane CARRAS, Mme Agnès BISSARDON, MM. Etienne MAUGICE, Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Christian FOURNIER, Mme Dominique LECERF, MM. Benjamin CHAMPION, Mmes Edith BELLET, Yannick MAREAU, M. Alain ALLEC.

**Absents excusés** : M. Franck GEYMET, M. Max MICHAUD (pouvoir de vote à M. Bernard GLABACH), M. Gaëtan BROUARD (pouvoir de vote à M. Stéphane CARRAS), Mme Annie SECCO

Mme Agnès BISSARDON a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres  
En exercice : 15      Présents : 11      Pouvoir de vote : 2      Votants : 13

Rappel de l'ordre du jour :

- Décision(s) modificative(s) du budget
- Validation du choix des entreprises retenues dans le cadre de la convention sous mandat avec la Communauté de Communes de Beaurepaire portant sur l'opération « Construction d'une école primaire, transformation des salles de classes actuelles en salle d'animation et rénovation partielle du château »
- Orientations rentrée 2016 pour le périscolaire
- Questions diverses

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

M. Bernard GLABACH souhaite faire le point sur les devis relatifs aux travaux de voirie qui ont été demandés et sur les travaux déjà réalisés et M. Etienne MAUGICE désire donner une information au Conseil Municipal concernant les travaux d'assainissement de la future école.

#### **Décision modificative n°1**

M. le Maire indique au Conseil que le trésorier a informé la mairie de dépassements de crédits sur certaines lignes comptables dus à une erreur matérielle au moment de l'établissement du budget primitif 2016 et au fait que certaines dépenses n'étaient pas prévues initialement. Il convient donc de modifier le budget de la façon suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie		1 867.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 867.00 €</b>
D 1323 : Départements		1 041.00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>1 041.00 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros		12 327.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>12 327.00 €</b>
D 2151-12 : VOIRIE		13 850.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>13 850.00 €</b>
D 238 : Avance / cde immo. corporelle	13 368.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>13 368.00 €</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 577.00 €
D 6688 : Autres		600.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>3 177.00 €</b>
R 1323 : Départements		13 850.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>13 850.00 €</b>
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		5 044.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>5 044.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents (POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSENTION : 0) la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée.

## DELIBERATION N° 2016-19

### Objet :

Validation du choix des entreprises retenues dans le cadre de la convention sous mandat avec la Communauté de Communes de Beaurepaire portant sur l'opération « Construction d'une Ecole Primaire, Transformation des salles de classes en salle d'animation et rénovation partielle du château »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'opération « construction d'une école primaire, transformation des salles de classes en salle d'animation et rénovation partielle du château » a fait l'objet d'une convention de mandat en date du 07/05/2015 confiant la réalisation de l'opération à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB).

Le 27 avril 2016, la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a procédé à l'appel d'offres. Les entreprises avaient jusqu'au 27 mai-12h00 pour déposer leurs offres.

Le 30 mai 2016, la CAO s'est réunie pour l'ouverture des plis et le 23 juin pour le choix des entreprises.

M. le Maire indique que le lot n°10-Menuiseries intérieures bois devra faire l'objet d'une reconsultation.

Après examen des offres, la CAO propose de retenir les entreprises suivantes, étant précisé que les montants indiqués incluent les options retenues par la CAO car sur l'offre de base à 1 500 000,00 € HT les offres étaient inférieures d'environ 9% :

- lot n°1 : désamiantage TBC DESAMIANPAGE	22 030,50 €
- lot n°2 : démolition-RSO-Maçonnerie GLANDUT	72 244,82 €
- lot n°3 : Terrassement-VRD BUFFIN TP	226 304,83 €
- lot n°3 bis : Fondations spéciales SAS ELTS	33 000,00 €
- lot n°4 : Maçonnerie-BA GLANDUT	305 340,58 €
- lot n°5 : Charpente couverture zinguerie CHARPENTIER DE SONNAY	127 939,22 €
- lot n°6 : Etanchéité NOIR ETANCHEITE	16 500,00 €
- lot n° 7 : Enduit de façade KILINC	18 808,30 €
- lot n°8 : Métallerie METALLERIE ROLLAND	16 767,93 €
- lot n°9 : Menuiseries extérieures bois PROPONNET	115 093,00 €
- lot n°11 : Plafonds plâtrerie peinture VALLOIRE DECO	118 398,65 €
- lot n°12 : Isolant ouate JACQUE ET COMPAGNIE	7 980,00 €
- lot n°13 : Enduit chaux-Chanvre CABESTAN SCOP SA	36 293,90 €

- lot n°14 : Carrelage Faïence CARROT JLC	35 979,38 €
- lot n°15 : Revêtement de sol mince CLEMENT DECOR	23 819,92 €
- lot n°16 : Espaces verts – Clôtures & plantations ISS ID VERDE	18 807,50 €
- lot n°17 : Equipement de cuisine CUNY	62 000,00 €
-lot n°18 : CVC – Plomberie SAS ODDOS Claude	191 954,76 €
- lot n° 19 : Electricité ELECTRICITE GENERALE POIPY	112 520,00 €
TOTAL HORS TAXES	1 561 783,29 €
TVA 20%	312 356,66 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 874 139,95 €</b>

M. le Maire demande donc aux conseillers de bien vouloir :

- se prononcer sur la validation des candidats ci-dessus désignés et sur les options retenues par la CAO du 23 juin 2016,
- donner tous pouvoirs au Président de la CCTB pour signer les actes afférents à ces marchés et tous ceux nécessaires à la réalisation de l'opération dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 7 mai 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSENTION : 0) :

**Valide** le choix des candidats retenus ainsi que les options actées par la CAO du 23 juin 2016,  
**Autorise** le Président de la CCTB à signer les actes afférents à ces marchés et tous ceux nécessaires à la réalisation de l'opération dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 7 mai 2015.

#### Orientations rentrée 2016 pour le périscolaire

M. Stéphane CARRAS indique que depuis fin mai l'OVIV ne peut plus assurer le transport en direction du périscolaire tel qu'il était organisé le soir. Le problème de garderie a été résolu jusqu'à la fin de l'année scolaire mais il demeure pour la rentrée 2016/2017, d'autant plus que suite à des réunions avec l'OVIV le problème de garderie risque de se poser également le matin.

M. le Maire évoque donc la possibilité de créer une garderie communale sur place.

Un sondage est en cours auprès des parents afin de pouvoir quantifier leurs besoins en matière de garderie.

Le problème rencontré par l'OVIV à ce sujet est surtout financier d'autant plus que les enfants de moins de six ans nécessitent plus de personnel (3 animateurs s'avèreraient nécessaires). Pour l'OVIV cela s'équilibrerait sur un poste mais il faudrait que la commune embauche deux personnes, ce qui représenterait un coût d'environ 18.000 € par an.

S'il s'agit d'une garderie municipale, les contraintes ne sont plus les mêmes. Il faudrait employer des animateurs, mais le quota par rapport au nombre d'enfants est moins important.

Pour la Commune, il convient d'organiser la rentrée 2016. Si la garderie est gérée par la commune, le coût serait moindre (environ 10.805 € pour deux personnes auxquels il convient d'ôter les recettes qui seraient perçues à ce titre).

Deux prestataires extérieurs ont contacté la mairie. Ces prestataires proposent de gérer tout, notamment au niveau des inscriptions et la commune mettrait les locaux à disposition. Le médecin PMI est venu visiter les locaux et la Salle Mille-Fleurs pourrait convenir.

Si la garderie communale est créée, les NAP seraient donc fondues dans la garderie et payantes car budgétairement la commune ne peut pas tout assumer. Il convient de voir également ce que cela engendre au niveau du personnel communal, d'autant plus que l'école à demander à la mairie si Annie JURY pourrait faire 1h00 de plus en qualité d'ATSEM et que le personnel de la cantine a émis le souhait de mettre en place deux services ce qui signifie qu'il faut trouver une personne supplémentaire pour la cantine.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place d'une garderie communale à Montseveroux.

Voirie : M. Bernard GLABACH fait le point sur les travaux de voirie réalisés et envisagés : les travaux Chemin de la Maissonnière ont été effectués et des devis ont été demandés à l'entreprise GMTP pour la réfection de chemins communaux. Vu les coûts il propose que seulement deux chemins soient réalisés cette année (Les Roberts et Vernay).

Il indique également que le Président du syndicat de voirie a fait part de son mécontentement vis-à-vis de plusieurs communes qui ne passent plus par le syndicat pour certains travaux de voirie.

Assainissement nouvelle école : M. Etienne MAUGICE indique que le syndicat des Eaux suite à la consultation réalisée dans le cadre du dépôt du permis de construire de la nouvelle école avait prévu une participation de la commune à hauteur de 17 020 €, en plus des travaux de branchement. S'agissant seulement d'un déplacement de personnes et non pas de personnes supplémentaires sur le réseau, rendez-vous avait été pris avec le Directeur du syndicat. Suite à cette rencontre, il s'avère que cette somme ne sera pas due par la commune du fait qu'il s'agit d'un déplacement de personnes mais la commune s'engage à avertir le syndicat au cas où une quatrième classe serait ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.